

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2012-0191/PR/MEFCIP portant déchéance de l'arrêté n° 2010-0154/PR/MEFCIP portant modification de l'arrêté n° 2010-0064/PR/MEFCIP, affectant une parcelle de terrain sise à Ali-Sabieh pour la société Shoura.

n° 2012-0191/PR/MEFCIP

Ministère
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES
CHARGE DE L'INDUSTRIE ET DE LA PLANIFICATION

Date de publication
24 mars 2012

Numéro JO
n° 6 du 31/03/2012

Date du numéro
31 mars 2012

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU La Loi n°173/AN/91/2ème L du 10 octobre 1991 portant organisation du Domaine Privé

VU Le Décret n°2008-0083/PRE en date du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU Le Décret n°2008-0093/PRE du 03 avril 2008 fixant les attributions des Ministères

SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances chargé de l'Industrie et de la Planification ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est fait déchéance des droits conférés par l'arrêté n°2010-0154/PR/MEFICP portant modification de l'arrêté n°2010-0064/PR/MEFICP portant affectation à titre onéreux d'un terrain sise à Ali-sabieh au profit de la société SHOURA pour la création d'une usine de cimenterie.

Article 2

Ladite déchéance est intervenue par le non-respect des clauses de cahier de charge.

Article 3

Le présent arrêté sera enregistré gratuitement.

Article 4

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

*Le Président de la République
chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH